

Certains patrons payent leurs salariés pour rouler. On en parle ?



ALLER AU TRAVAIL À VÉLO,
C'EST BÉNÉFICIER DE
COMPENSATIONS FINANCIÈRES
PRÉVUES PAR LA LOI.

PARLEZ-EN AU SEIN
DE VOTRE ENTREPRISE,
AUPRÈS DES PERSONNES
RÉFÉRENTES

Et renseignez-vous sur les avantages
possibles ! metrovelo.fr